



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint un exemplaire de demande d'admission ainsi que notre règlement pilote.

Après avoir rempli la demande d'admission, nous vous prions de bien vouloir la renvoyer à l'adresse suivante :

AERO-SPORT asbl
Route de Trèves
Parking de l'Aviation Générale
L-1110 FINDEL/Luxembourg
Tél. : 43 29 20 / 4798-2629 / FAX : 420 531
info@aerosport.lu / www.aerosport.lu

Dès réception vous serez convoqué à une entrevue avec les membres du Conseil d'Administration.

Après règlement de ces formalités, votre admission vous sera confirmée par écrit.

POUR INFORMATION :

- Un numéro de membre sous sera attribué lors de votre admission, qui à l'avenir, doit être indiqué sur toute correspondance et opération bancaire.
- Le droit d'entrée au club est fixé d'un montant de **500,00 €**.
- La cotisation annuelle est de : **300,00 €** pour le candidat **titulaire-pilote & élève-pilote**
145,00 € pour le candidat **titulaire non-pilote**
40,00 € pour le **membre adhérent**
- Pour les cours théoriques de l'écolage il vous faut un « **KIT** » de matériel que vous pouvez retirer au secrétariat après votre admission, et le versement initial de 1.600,00 € mentionné ci-dessous.
- .
- Les frais de participation aux cours théoriques plus frais du matériel didactique sont fixés à 800,00 €.
- La participation aux frais pour une heure de vol sur les avions d'écolage varie actuellement entre 170,00 € et 180,00 € (avion avec instructeur).
- Afin de régler les frais mentionnés ci-dessus, nous vous demanderons de faire un versement initial de **1.600,00 €**. qui sera crédité sur votre compte pilote, avant le commencement de toute activité au sein du club.
D'éventuels frais perçus par la Direction de l'Aviation Civile (DAC) pour établissement de licences ou frais pour examens, ne sont pas pris en charge par Aéro-Sport.

Pour toute autre question de votre part, veuillez demander réponse aux membres du Conseil d'Administration lors de votre entrevue.



Pour obtenir une licence d'entraînement vous devez :

- Avoir passé une visite médicale auprès un des médecins ci-après :

Dr. Jean BILDORFF

**9, rue Edward Steichen
L-2540 LUXEMBOURG**

Tél.: 24 68 5670

Dr. Pierre BLAISE

**6, rue Antoine de St. Exupéry
L-1432 LUXEMBOURG**

Tél. : 26 00 61

- Vous munir de **4 photographies** (45x35mm, la tête prise de face ayant au mois 20mm de hauteur) : **1** photo pour la demande d'admission de l'Aéro-Sport
3 photos pour le Ministère des Transports
1 photo pour la demande de la carte d'accès du Findel.
- Vous présenter avec le certificat médical et 3 photographies (45x35mm, la tête prise de face ayant au mois 20mm de hauteur) à la **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**, bureau des licences, 672, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG, de 09h00 à 11h30 et de 14h30 16h30), et demander la délivrance d'une licence d'entraînement pour vol à moteur. **Le candidat mineur devra produire en outre l'autorisation écrite de son père ou de son représentant légal.** Il est recommandé de contacter le bureau des licences par téléphone (247-74947) pour fixer un rendez-vous.
- En dernier lieu vous devrez faire une demande auprès de LuxAirPort pour obtenir une carte d'accès vous permettant d'entrer dans l'enceinte de l'aviation générale. Le formulaire de cette demande vous sera fourni par notre secrétariat après votre admission au club. A cette demande vous devez joindre une copie de votre pièce d'identité, 1 photographie récente en couleur et un extrait récent du casier judiciaire.

En espérant que ces renseignements vous seront de quelque utilité et en vous remerciant pour votre intérêt que vous portez à notre club, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



DEMANDE D'ADMISSION

Je soussigné(e) (nom et prénoms): _____

Rue et numéro: _____

Cde. postal : _____

Tél. privé: _____ GSM: _____ Fax no: _____

Tél.: bureau: _____ E-mail adresse: _____

Né(e) le: _____

A (ville et pays) _____

Nationalité: _____

Photographie
(45x35mm)

Résidant au Grand-Duché depuis: _____

Profession: _____

Employeur ou école: _____

Je suis détenteur d'une licence de pilote avec les qualifications suivantes:

Demande par la présente à être admis comme:

Membre titulaire élève-pilote

Membre titulaire-pilote

Membre titulaire non-pilote

Membre adhérent

Demande faite à _____ le, _____

Signature: _____

2 parrains (membres du club): _____



COURS THEORIQUE PPL en FRANÇAIS ou en ANGLAIS

Je suis sérieusement intéressé(e) à devenir membre du Club AERO SPORT et je désirerais m'inscrire à un cours pour l'obtention de la Licence de Pilote Privé (PPL):

- en langue française en langue anglaise
 en automne l'année prochaine

Si possible, j'aimerais assister aux cours théoriques pendant les jours suivants:

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

(Prière de cocher la case correspondante)

- J'ai la possibilité de voler pendant les heures de service
 Je ne suis pas en mesure de voler pendant les heures de service

Pour nos fichiers, veuillez nous indiquer votre adresse complète:

Noms: _____

Rue et numéro: __ - _____

Code postal ville (pays): _____

Téléphone privé: _____ Téléphone service: _____

GSM no: _____ FAX no _____

Adresse e-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

Je connais l'AERO-SPORT par: la presse; internet; portes-ouvertes; autre



**AVIS IMPORTANT AUX NOUVEAUX MEMBRES PILOTES
OU ELEVES-PILOTES**

Lorsque votre demande d'admission sera approuvée par le C.A., on vous communiquera le numéro de votre compte pilote personnel auprès de l'Aéro-Sport.

Ce numéro doit être mentionné lors de toute correspondance et surtout lors de vos virements pour approvisionner votre compte. Les virements sans mention du numéro de compte pilote, risquent de s'égarer ou d'encourir un retard avant d'être crédités sur votre compte.

TRES IMPORTANT :

Votre compte pilote doit être créditeur à tout instant, ainsi que le prévoit le règlement pilote en votre possession. En aucun cas, il ne pourra être débiteur. Les vols, l'instruction et les cours théoriques, ainsi que la fourniture du matériel didactique sont couverts sur base de provision préalablement constituée sur votre compte.

Vous ne pouvez donc pas vous installer aux commandes d'un avion du club sans avoir la certitude que votre compte pilote contient la provision nécessaire pour couvrir le vol projeté.

Il vous appartient de surveiller le solde de votre provision par rapport aux vols effectués. Le club n'a pas les moyens de faire cette surveillance à votre place ; les frais en résultant grèveraient abusivement le prix de l'heure de vol.

Après chaque mois au cours duquel un mouvement aura été enregistré sur votre compte pilote, vous recevrez un extrait de compte. Cet extrait, destiné à vous permettre de vérifier l'exactitude des vols débités de votre compte, n'est pas une facture. Il serait par conséquent erroné d'attendre l'extrait pour régler ensuite le solde débiteur. Vous seriez alors en défaut :

- a) de ne pas avoir surveillé votre compte par rapport à vos heures de vol
- b) de ne pas l'avoir approvisionné en temps utile

Le cas échéant, les surcharges mensuelles suivantes vous seraient appliquées :

15,00 € pour un débit jusqu'à	250,00 €
30,00 € pour un débit dépassant	250,00 €

En outre, un compte pilote débiteur entraîne pour son titulaire la suspension de toute activité au sein du club et notamment l'interdiction de vol. En cas d'abus grave, l'interdiction de vol sera affichée au bar du club.

Dans l'espoir que nous n'aurons jamais à vous appliquer ces mesures aussi déprimantes pour nous comme pour vous, nous vous souhaitons beaucoup de joie dans notre club et dans les cockpits de nos avions.

Le Conseil d'Administration



Les cours de formation de notre école sont conçus pour satisfaire à la réglementation relative à la préparation de l'examen de la licence de pilote privé et aboutissent avec l'obtention d'une licence PPL(A) aux normes JAR/FCL.

La partie théorique se compose de 120 heures de cours théoriques traitant les matières nécessaires à l'examen prévu par la réglementation JAR/FCL.

La partie pratique inclue 45 heures de vol, dont au moins 35 heures en double commande et au moins 10 heures en solo. 10 heures de vol peuvent être réparties soit en double commande ou en solo. Elle inclue l'entraînement au vol de navigation exigé pour la licence, ainsi que toutes les manœuvres prescrites à l'examen et les tests intermédiaires et finaux.

L'école de pilotage de l'AERO-SPORT met à disposition de ses pilotes et élèves les avions suivants:

Deux CESSNA 172 SP « glass cockpit » trois CESSNA 172, deux CESSNA 182, trois PIPER CADET PA28, un PIPER WARRIOR et un CIRRUS SR20

L'AERO-SPORT dispose actuellement 20 instructeurs qui accompagnent les élèves ainsi que les pilotes tant dans l'apprentissage que dans le perfectionnement des techniques de vol.

Le but déclaré de l'association (a.s.b.l.) est de permettre à ses membres pilotes de voler aussi avantageux que possible et ceci avec un maximum de sécurité.

Protection des données.

Le fonctionnement de l'AERO-SPORT ainsi que les différents services proposés peuvent entraîner le traitement de données à caractère personnel, des membres (notamment les noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone, fax, adresses électroniques, dénomination sociale, activité, renseignements sur les licences et qualifications ainsi que des dates de validité de certificats médicaux etc.). Toute personne dispose, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui la concernent. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse d'AERO-SPORT, soit par courrier électronique à l'adresse info@aerosport.lu.

Le Conseil d'Administration